

Investir dans la conservation de la biodiversité à Madagascar



INTERVENANTS :

- **Ulrichia RABEFITIAVANA**, Ur-CSR
- Katherine HALLARAN, Expert Secteur privé, Pact World
- **Fenomanantsoa ANDRIAMANALINA**, Consultant USAID
- **Hariliva RASOANAIVO**, USAID Hay Tao

L'investissement privé est incontournable pour un Développement Durable

L'investissement privé est primordial dans le contexte socio-économique malgache, à savoir des ressources publiques limitées mais de grands besoins en infrastructures pour fournir des services de base.

L'implication effective du secteur privé s'avère néanmoins encore très limitée, malgré son rôle central dans le développement économique, social et surtout environnemental. L'atelier solution a permis d'identifier des

mécanismes de financement innovants pour la biodiversité, les différents freins et motivations ainsi que les solutions à adresser.

Les résultats de l'état des lieux auprès des acteurs du Secteur Privé (SP) et de conservation réalisé par USAID Hay Tao en 2018 se résument comme suit :

- Le Secteur Privé à Madagascar se caractérise par l'importance de l'informel et la rareté des grandes entreprises sociétaires. À cela s'ajoute le faible investissement dans la transformation et la mainmise des collecteurs sur les filières qui entraîne la réticence des acteurs à s'affilier aux organismes. Par ailleurs, le secteur privé ne fait pas le lien entre ses activités et la destruction des ressources naturelles, ce qui accroît considérablement le risque de destruction de la biodiversité malgache.
- Les enjeux de conservation dans les zones de Menabe et Mamabaie sont encore plus complexes. La dynamique des acteurs au niveau des communes rurales n'est pas favorable à la conservation de la biodiversité en raison d'une grande dépendance des RN s'expliquant par les alternatives limitées, le taux d'inemploi et de perte d'emploi élevé ainsi que l'impotence de création d'entreprises. Les initiatives de conservation au niveau de l'administration et des OSC (Organismes de la Société Civile) font également défaut en raison de l'absence du traitement intersectoriel de la GRN et de l'inexistence de lien entre les organismes économiques et environnementaux.
- Les échanges sur les perspectives d'investissement dans les filières agricoles des zones Menabe et MaMaBay rapportent que le secteur privé dans ces zones se caractérise plus spécifiquement par la concentration sur les filières de marchés de concurrence (maïs, arachide, grains secs, produits de pêche, vanille, girofle), la rareté de fournisseurs de biens et services « essentiels » en plus des caractéristiques propres au SP malgache.

Du point de vue des investissements, il n'y a pas de prise de risques :

- Un intérêt mensuel élevé : 1,66 % pour les banques à 3 % pour l'IMF,
- Un faible investissement dans les zones rurales : 2 sur 8 communes rurales (Menabe) et 5 sur 19 (Maroantsetra),
- Pas de prise en compte des terrains ruraux comme garanties à cause d'une faible valeur vénale,
- Un fonds de garantie peu développé.

Introduction sur les mécanismes de financement innovant (MFI) pour la conservation de la biodiversité suivie de retours d'expériences des acteurs

Par définition, les MFI sont de nouvelles sources de financement pour la conservation de la biodiversité, qui sont différents des leviers traditionnels ou utilisés de manière innovante. Ils doivent fournir des ressources significatives et stables pour permettre de financer la Nouvelle Aire Protégée sans obligatoirement passer par la gestion fiduciaire du gestionnaire.

Les travaux de réflexion des participants à l'atelier aboutissent à l'analyse des perspectives et des limites de 4 MFI que sont la fiscalité écologique, l'accord sur les filières, le PSE et la RSE.

i. La fiscalité écologique

- Communément appelée la « taxe verte », elle désigne les ressources financières levées par des impôts, taxes et redevances affectés à la réalisation d'objectifs environnementaux dans le secteur de la conservation ou dans les politiques sectorielles. Elle inclut l'accord sur le tourisme et les droits d'entrée aux parcs.
- Le principal intérêt du secteur privé est lié à la pérennisation de l'activité car le chiffre d'affaire dépend grandement de la richesse locale tandis que celui de l'Etat est lié à la capacité à réinvestir dans le secteur de la conservation à travers des ristournes et des vignettes.
- Les revenus liés aux vignettes se heurtent malheureusement à un problème de transparence qui compromet le réinvestissement effectif de ces fonds dans la conservation de la biodiversité. A cela s'ajoute le non-respect des cahiers des charges par les opérateurs économiques qui tirent profit des dus et l'incapacité des communautés locales à assimiler les textes contractuels et internes. Concernant les Droits d'Entrée dans les Aires Protégées (DEAP), le fond récolté est souvent insuffisant pour apporter des contributions significatives au développement à la communauté locale.

Plusieurs recommandations liées à la fiscalité écologique :

- Le renforcement de la communication et de la transparence autour de la fiscalité écologique étant donné que le public et le SP n'ont connaissance ni des grandes lignes, ni des détails,
 - Le renforcement des clauses des cahiers de charges et des suivis par l'administration. La plupart sont en effet spécifiques à la conservation et ne contiennent pas les parties gérées par d'autres secteurs comme le Ministère du tourisme ou l'Office National du Tourisme de Madagascar.
- ii. L'accord sur la filière, l'analyse des perspectives et les limites
- Il s'agit des accords pour augmenter les revenus liés aux produits de filières de l'AP, en plus de la réorientation d'un pourcentage des ristournes et la création d'un label à travers un contrat entre une ONG et une entreprise privée.
 - Pour les filières agricoles, les intérêts économiques des entreprises sont principalement la réduction des coûts d'exploitation et la sécurisation des intrants.

Quatre problématiques sont identifiées : les manquements en termes de réglementations, l'insécurité des débouchés commerciaux, le peu de garanties pour les institutions financières dans le secteur agricole et enfin le « Non-readiness for investment ». En d'autres termes, les entreprises dans le secteur agricole ne sont pas prêtes pour les investissements, ce qui constitue un véritable frein pour les acteurs économiques.

- Pour pallier le problème lié au « non-readiness for investment », il s'agit de mettre en place un mécanisme de renforcement de capacités et un accompagnement pour le passage à l'échelle des petites entreprises et start-ups. À cela s'ajoute le soutien de l'entrepreneuriat et le mécanisme de seed-investment, investissements dès la création de l'entreprise et le développement d'un club de business angel pour TPI à Madagascar.

iii. Le Paiement pour Service Ecosystémique (PSE)

- L'économiste Sven WUNDER définit le PSE comme une transaction volontaire où un service écosystémique bien défini (ou une utilisation des terres censée produire ce service) est « acheté » par au moins un individu consommateur à au moins un individu fournisseur de service, si, et seulement si, le fournisseur garantit la production continue du service.²
- Comme pour les MFI cités, l'intérêt des entreprises à investir dans la mise en place PSE est également lié à leurs activités économiques. Il peut s'agir de l'image de la firme, du bien-être des employés, d'une assurance de l'ancrage territorial ou de l'augmentation de la performance financière. Le but étant de créer des retombées positives sur leurs activités économiques et le développement social de la communauté, comme la mise en place de concessions agricoles et de barrages hydroélectriques.
- Il existe plusieurs obstacles à la mise en place des paiements pour ces services, à savoir : le manque d'informations sur le PSE, l'insuffisance des retombées sur les usagers, le manque de co-investissements dans les montages institutionnels et financiers, l'absence de cadrage des MFI et enfin, la mauvaise comptabilisation des coûts et avantages de l'investissement.

Plusieurs solutions sont identifiées :

- Le renforcement des informations, de l'éducation et des communications au niveau régional et local,
- La promotion du PPP (Partenariat Public Privé) et les co-investissements dans les montages institutionnels,
- La mise en place d'un cadre réglementaire incitatif dont la normalisation de la démarche RSE pour encourager le paiement.

iv. Responsabilité sociétale de l'entreprise et investissements à impact

La mobilisation du secteur privé à travers une démarche RSE est un modèle de financement innovant puisque l'entreprise joue le rôle d'investisseur tout en assurant une extension du cœur de métier vers d'autres activités.

- En tant qu'entreprise socialement responsable et engagée pour la conservation de la biodiversité : mettre en œuvre des activités responsables et allouer le capital,
- En tant qu'investisseur à impact : appuyer des projets économiques viables à impacts sociaux et environnementaux positifs,
- Mettre en place une chaîne d'approvisionnement responsable par l'intégration des fournisseurs de la chaîne de valeur, des normes et pratiques éthiques, encourager un environnement favorable,
- Compenser les conséquences sur la biodiversité.

² 2005

Parmi les perspectives d'amélioration figurent le renforcement du cadre de la RSE, la mise en place d'un mécanisme de valorisation du capital naturel et du calcul coût-avantage, la capitalisation des bonnes pratiques RSE contribuant à l'investissement dans la conservation de la biodiversité ainsi que la mise en place d'un cadre national sur l'entrepreneuriat social et solidaire

v. Le Carbone/ REDD+

La REDD+ ou la réduction d'émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts vise l'amélioration du stock de carbone forestier, la gestion durable et à la conservation des forêts. Ce projet est en cours de préparation avec un potentiel de réduction d'émissions estimé à 16 908 000 tCO₂ sur 10 ans.